

DECISION

N°2026/019/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer un contrat de cession avec la compagnie Toutito Teatro – 21, avenue Carnot – 50100 Cherbourg Octeville – pour quatre représentations du spectacle « *Dans les jupes de ma mère* », prévue le mardi 10 février 2026 à 9h15, 10h45 et 14h00 (scolaires) et le mercredi 11 février 2026 à 10h30 (Tout public) au Théâtre du Château.

DECIDE :

Article 1^{er} – Un contrat de cession est signé avec la compagnie Toutito Teatro – 21, avenue Carnot – 50100 Cherbourg Octeville – pour quatre représentations du spectacle « *Dans les jupes de ma mère* », prévue le mardi 10 février 2026 à 9h15, 10h45 et 14h00 (scolaires) et le mercredi 11 février 2026 à 10h30 (Tout public) au Théâtre du Château.

Article 2 – Le montant de la cession s'élève à **4 700 € HT (TVA à 5.5%), soit 4 747.50 € TTC.**
Le Théâtre du Château prendra en charge également :

- Les frais de transport du décor et de l'équipe à hauteur de **629 € HT**
- Les frais de repas de l'équipe sur la période d'accueil (2 personnes)
- Les frais d'hébergement aux appartements de la ville d'Eu sur la période d'accueil pour 2 personnes.
- Les droits des auteurs SACEM

Le paiement sera effectué par mandat administratif sous un délai de 30 jours à réception de la facture.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 22 janvier deux-mille-vingt-six.

Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,

